

PATHOLOGIES CONCERNÉES PAR LES AFFECTIONS DE LONGUE DURÉE (ALD)

Cette liste est fixée par décret (2017-472 du 3 avril 2017) :

- Accident vasculaire cérébral invalidant
- Affections psychiatriques de longue durée dont dépression récurrente, troubles bipolaires
- Rectocolite hémorragique et maladie de Crohn (MC) évolutives
- Artériopathies chroniques avec manifestations ischémiques
- Diabète de type 1 et diabète de type 2 de l'adulte ou de l'enfant
- Bilharziose compliquée
- Virus de l'immunodéficience humaine (VIH)
- Formes graves des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie), épilepsie grave
- Hémoglobinopathies, hémolyses, chroniques constitutionnelles et acquises sévères
- Hémophilies et affections constitutionnelles de l'hémostase graves
- Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves
- Insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques
- Insuffisance respiratoire chronique grave : bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO), asthme grave
- Maladie d'Alzheimer et autres démences
- Maladies chroniques actives du foie (hépatite B ou C) et cirrhoses
- Maladie coronaire : infarctus du myocarde
- Maladies métaboliques héréditaires nécessitant un traitement prolongé spécialisé
- Mucoviscidose
- Maladie de Parkinson
- Néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif (insuffisance rénale)
- Paraplégie
- Polyarthrite rhumatoïde évolutive
- Suites de transplantation d'organe
- Sclérose en plaques
- Scoliose structurale évolutive
- Spondylarthrite grave
- Tuberculose active, lèpre
- Tumeur maligne, affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique dont cancer colorectal, cancer de la peau, cancer de la prostate, cancer de la thyroïde, cancer de la vessie, cancer des voies aérodigestives supérieures, cancer du col de l'utérus, cancer du poumon, cancer du sein et lymphome
- Vascularites, lupus érythémateux systémique, sclérodermie systémique